

L'organisme du 1% logement présidé par Thierry Gaubert multipliait les cadeaux

L'ancien collaborateur du chef de l'Etat, également mis en examen dans l'affaire de Karachi, est jugé devant le tribunal de Nanterre avec quatre coprévenus pour détournement de fonds

deux reprises, Fabienne Siredey-Garnier compare ce procès à de « l'archéologie » judiciaire. Elle pourrait faire allusion à une autre activité, plus éprouvante physiquement : l'exploration de forêts denses.

Depuis le lundi 6 février, la magistrate préside la 15^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Nanterre devant laquelle comparaissent cinq hommes, dont Thierry Gaubert, un ex-collaborateur de Nicolas Sarkozy lorsque celui-ci était ministre du budget dans le gouvernement Balladur (1993-1995). Les prévenus sont soupçonnés d'être impliqués dans une affaire de détournements de fonds issus du « 1% logement », un réseau d'organismes qui recueillent de l'argent auprès des entreprises pour financer des HLM et des habitations privées.

Que les choses soient claires : le dossier ne concerne que le « 1% », « un point c'est tout », martèle M^{me} Siredey-Garnier au début de l'audience. Sous-entendu : les débats ne doivent pas dériver vers d'autres sujets, par exemple l'affaire Karachi, relative au financement de la campagne de M. Balladur en 1995, qui vait à M. Gaubert une mise en examen pour « recel d'abus de biens sociaux ».

Inventaire à la Prévert

Les faits soumis à la 15^e chambre correctionnelle de Nanterre effraient par leur complexité. Ils se sont produits au cours des années 1990 dans une nébuleuse où gravitaient le collecteur du « 1% » Habitation française, l'association Habitation pour tous, des sociétés civiles immobilières (SCI), une société anonyme... Deux hommes y ont joué un rôle-clé : M. Gaubert et l'un de ses co-prévenus, Philippe Smadja.

Difficile de résumer les infractions qui leur sont reprochées tant elles sont nombreuses : cinquante-trois, au total, pour les cinq prévenus, dont treize pour M. Gaubert. L'ordonnance de renvoi ressemble à un inventaire à la Prévert si touffu



Thierry Gaubert, au tribunal de Nanterre, lundi 6 février. BERTRAND LANGLOIS/AFP

qu'on finit par s'y perdre : escroquerie, exercice illégal du métier de banquier...

Mais M^{me} Siredey-Garnier sait où elle va. Le dossier, elle le connaît par cœur. Qu'il s'agisse des moindres variantes des dépositions d'un témoin, lors de l'instruction, ou d'une opération immobilière douteuse, elle se souvient de tout. Au début de l'audience, la magistrate fait même un exposé pointu sur la tuyauterie alambiquée du « 1% ». Les protagonistes du procès sont donc avertis : elle ne se laissera pas enfumer par des débats qui s'anonnent très techniques.

En guise de mise en jambe, le tribunal engage ses travaux sur des incriminations faciles à appréhender : les abus de biens sociaux. Au fil des questions, on découvre qu'Habitation française et Habitation pour tous effectuaient des dépenses inattendues pour des organismes censés œuvrer en faveur du logement social.

De nombreux cadeaux ont ain-

si été offerts à des fonctionnaires : places pour le tournoi de tennis de Roland-Garros, sous-main Hermès... « C'est une initiative de service commercial, justifie M. Gaubert en parlant des tickets pour Roland-Garros. Je n'en ai pas profité. » L'ancien président d'Habitation française et d'Habitation pour tous explique qu'il existait à l'époque plus de 200 organismes collecteurs qui se livraient à une concurrence acharnée – d'où la nécessité de soigner la « politique commerciale ».

Autre pratique surprenante : les dons en faveur de structures dont l'objet social paraît éloigné du logement. Parmi elles, il y a des organisations communautaires mais aussi une Association pour le renouveau de l'art figuratif ou un groupe de « jeunes gaullistes ». D'après M. Smadja, l'ex-directeur général d'Habitation française, ces versements sont admis si le conseil d'administration du collecteur les approuve. Ils auraient, dans cer-

tains cas, permis d'obtenir des places en crèche.

En septembre 1995, Habitation pour tous vend une Safrane qui lui appartenait à Brice Hortefaux, un proche de M. Sarkozy. Le véhicule, cédé au prix de 17800 euros, avait été acquis, deux ans et demi plus tôt, pour environ 45000 euros. « Mettons les pieds dans le plat », lance M^{me} Siredey-Garnier : s'agit-il, en l'espèce, d'un « cadeau » ? Non, retournent les prévenus : la voiture a été revendue au prix de l'argus. Mais l'Inspection des finances, dans un rapport de contrôle, avait relevé que cette transaction s'était traduite par une « perte nette comptable » de près de 2600 euros au détriment de l'association.

Avant les plaidoiries des parties civiles et le réquisitoire du parquet, prévus le 16 février, le tribunal doit notamment se pencher sur le délit de prise illégale d'intérêt imputé à M. Gaubert et Smadja. ■

BERTRAND BISSUEL

Vaste opération de police contre le crime organisé corse

Les principaux membres du « clan des bergers de Venzolasca » ont été interpellés le 7 février

L'opération de police menée mardi 7 février à Marseille et à Aix-en-Provence contre une trentaine de personnes, est un rude coup porté au banditisme corse. Jeudi 9 février, ces personnes, parmi lesquelles trois femmes, étaient toujours en garde à vue à « l'Évêché », surnom donné à l'hôtel de police de la cité phocéenne. Une quinzaine d'entre elles devraient être présentées au juge marseillais Christophe Perruax d'ici au 11 février, lequel pourrait les mettre en examen pour « extorsions de fonds en bande organisée et association de malfaiteurs ».

Au nombre des interpellés figurent Toussaint Acquaviva et Paul Bastiani, deux proches d'Ange-Toussaint Federici, soupçonné d'être le chef du clan des bergers de Venzolasca (Haute-Corse), l'une des plus importantes équipes de malfaiteurs insulaires, auteurs de braquages dans les années 1980 qui se sont ensuite lancés dans le racket, avant de s'implanter dans le monde des jeux, notamment au cercle Concorde à Paris dans les années 2006-2007.

Coup de filet fatal ?

Voilà près d'un an que les policiers de la PJ de Marseille, d'Ajaccio et de l'office central de lutte contre la criminalité organisée (OCLCO) enquêtent dans le cadre d'une information judiciaire sur les agissements de cette bande qui, malgré l'incarcération d'Ange-Toussaint Federici, 51 ans, dit ATF, imposait sa loi sur une dizaine d'établissements de nuit d'Aix-en-Provence en prélevant des loyers mensuels pouvant atteindre 5000 euros. Lors de perquisitions effectuées mardi, les policiers ont mis la main sur près de 200000 euros en liquide et sur une dizaine d'armes. Ce coup de filet pourrait être fatal à cette équipe criminelle corse, considérée comme l'une des plus actives et des plus dangereuses.

YVES BORDENAVE

Le mari de Jeannie Longo nie avoir importé de l'EPO

Patrice Ciprelli, qui est aussi l'entraîneur de la championne, a été placé en garde à vue, mercredi

Grenoble

Correspondant

Patrice Ciprelli, entraîneur et époux de l'indétrônable championne cycliste Jeannie Longo a été placé en garde à vue, mercredi 8 février, dans le

cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Grenoble le 14 septembre 2011 pour « contrefaçon de marchandises dangereuses pour la santé, infraction aux règlements sur le commerce de substances vénéneuses », et « importation de substances ou de

procédés interdits aux fins d'usage par un sportif sans justification médicale ». La presse avait révélé l'importation présumée d'un produit dopant en 2007, sur Internet. Les gendarmes de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Ocleasp) souhaitent vérifier l'existence de la transaction et l'identité de ses protagonistes.

Leurs premières investigations attestaient d'« au moins cinq opérations suspectes » survenues entre 2010 et 2011, selon l'équipe.fr. Des factures « de 500 euros environ » correspondant à deux d'entre-elles auraient permis d'identifier un compte bancaire appartenant à M. Ciprelli, de même que l'objet précis des transactions, de l'EPO première génération. Selon ses avocats, M. Ciprelli a contesté ces affirmations devant les enquêteurs. Il affirme être « victime d'un piratage informatique et de prélèvements frauduleux sur sa carte bancaire », précise M^{me} Bruno Ravaz, son avocat.

L'un des plus proches amis de Patrice Ciprelli, le patron grenoblois de l'équipe de France de ski cross, Michel Lucatelli, a aussi été interpellé, mercredi, tandis que des perquisitions étaient menées au domicile du couple, à Saint-Martin-le-Vinoux (Isère). « M. Ciprelli avait demandé à être entendu lorsque l'enquête a débuté, mais son audi-

tion n'a jamais eu lieu. Cette mesure de garde à vue est excessive et théâtrale », a commenté M^{me} Ravaz.

Suspendu à titre conservatoire le 13 septembre 2011 par la Fédération française de cyclisme (FFC), Patrice Ciprelli avait récupéré sa licence d'entraîneur, le 26 octobre. Dans un communiqué, le ministre des sports, David Douillet, « a pris acte de ces interpellations » et a assuré que « des mesures conservatoires appropriées » seraient prises « si les faits sont confirmés par la procédure en cours ». De son côté, l'Union cycliste internationale (UCI) a fait part de son intention « d'intervenir dans le dossier ».

« Combative »

A cinq mois de l'ouverture des JO de Londres, ce nouvel épisode judiciaire pose la question de la participation à l'épreuve de Jeannie Longo, 53 ans, qu'aucun élément ne permet à ce jour de mêler à l'affaire. Présente lors de l'interpellation de son conjoint à leur appartement de l'Alpe-d'Huez (Isère), M^{me} Longo, « affectée mais combative », selon ses avocats, a été longuement auditionnée, mercredi, en tant que témoin volontaire. Suspectée d'avoir enfreint à trois reprises les règles de localisation de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), M^{me} Longo avait été blanchie le 15 décembre 2011. ■

BENOÎT PAVAN

Justice l'ancien ministre du budget, Eric Woerth, mis en examen dans l'affaire Bettencourt

L'ancien ministre et ex-trésorier de l'UMP, Eric Woerth, a été mis en examen pour trafic d'influence passif, mercredi 8 février, par les juges bordelais chargés de l'affaire Bettencourt. Il a été entendu pendant près de douze heures. Ce délit est puni de dix ans d'emprisonnement et 150000 euros d'amende maximum. L'accusation de trafic d'influence pourrait viser l'emploi de sa femme Florence dans la société Clymène qui gère la fortune de Liliane Bettencourt, et l'octroi de la Légion d'honneur à Patrice de Maistre, ex-homme de confiance de la milliardaire. A ce stade, les juges n'ont pas retenu le financement illicite de parti politique. – (AFP)

L'Etat condamné pour déni de justice dans l'affaire de « L'Ecole en bateau »

La première chambre civile du TGI de Paris a jugé « excessives » les dix-sept années de procédure qu'a connues le dossier dit de « L'Ecole en bateau » et a condamné, mercredi 8 février, l'Etat pour « déni de justice » à verser entre 15000 et 35000 euros à onze anciens élèves, victimes présumées de viols et d'agressions sexuelles entre 1979 et 1995. Les onze plaignants ont tous vécu sur les voiliers-écoles de Leonid Kamenoff, fondateur d'un projet pédagogique alternatif auquel ont participé 400 jeunes entre 1969 et 2002. Une trentaine de plaintes pour abus sexuels – dont la première remonte à 1994 – ont été déposées contre lui. En mai 2011, M. Kamenoff a été renvoyé devant la cour d'assises des mineurs pour « viols et agressions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans par personne ayant autorité », ainsi que quatre autres personnes. L'audience est prévue en mars 2013, mais la tenue du procès est incertaine, car M. Kamenoff, 75 ans, et un de ses coaccusés se sont pourvus en cassation. ■ PATRICIA JOLLY

Mémoire Rassemblement à Paris pour les 50 ans de la tragédie du métro Charonne

Environ 700 personnes ont commémoré, mercredi 8 février, à Paris, les 50 ans du drame du métro Charonne, où huit personnes avaient trouvé la mort, dans une charge de la police contre des manifestants opposés à la guerre d'Algérie en février 1962, à quelques mois de la fin du conflit. Mercredi, les manifestants se sont ensuite recueillis devant une stèle au cimetière du Père-Lachaise. – (AFP)

Plantu dévoile son dessin du jour au micro d'Agnès Soubiran sur France Info vendredi à 11h45

avec **Le Monde** franceinfo.fr

ADMISSIONS PARALLÈLES ÉCOLES DE COMMERCE

20 - 25 FÉVRIER

ISTH
L'expertise depuis 1954

www.isth.fr | 01 42 24 10 72